

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le quinze décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt, s'est réuni à la mairie, en séance à huis clos, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Étaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme Diane ROBERT DUTOUR, M. MATHIAS Yves, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent.

Absent et avait donné procuration :

M. LEPLU Christian

A été élue secrétaire :

Mme Diane ROBERT DUTOUR

Service Urbanisme

DÉLIBÉRATION N° 2020_083 DU 15/12/2020

OBJET : Contrat Communal d'Urbanisme Travaux - Convention avec le Conseil Départemental

VU la délibération n° V-E 2 du 21 septembre 2012, par laquelle le Conseil Départemental s'est prononcé sur la mise en place des Contrats Communaux d'Urbanisme et des aides accordées dans ce cadre ;

VU la délibération n° VII C2 du 25 mars 2016, par laquelle le Conseil Départemental a décidé d'engager de nouveaux contrats d'urbanisme ;

VU le règlement « Contrat Communal d'Urbanisme Travaux », approuvé par la délibération de la Commission Permanente n° 7-2 du 17 juin 2016 et modifié par délibérations n°4-28 du 23 novembre 2018 et n°4-8 du 17 mai 2019;

VU la convention du 1^{er} avril 2015 entre l'Établissement Public Foncier de la Vendée et la Ville pour la requalification d'une friche urbaine en centre-ville ;

VU le Contrat Communal d'Urbanisme en phase études signé le 17 février 2016 entre le Département de la Vendée, la commune de Saint Jean de Monts et l'Établissement Public Foncier de la Vendée pour l'aménagement de l'îlot Centre-Ville ;

VU la délibération n° 2020-060 du 1^{er} octobre 2020 qui désigne et autorise la signature du traité de concession de l'îlot Centre-Ville rue de Challans – rue des Sables avec la SAEML Oryon (85 – La Roche-sur-Yon) ;

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSEAU, Adjoint

EXPOSÉ

La Commune a signé avec le Département de la Vendée un Contrat Communal d'Urbanisme en phase études (dénommé « CCU Etudes ») le 17 décembre 2016 pour le projet de mise en valeur et de requalification de l'îlot Centre-Ville rue des Sables – rue de Challans.

Suite à ce premier contrat, la Commune peut bénéficier d'un second opérationnelle (dénommée « CCU Travaux »). Un dossier de demande a été déposé auprès du Département de la Vendée.

Par délibération du Conseil Municipal du 1er octobre 2020, il a été décidé d'attribuer la concession d'aménagement de cet îlot à la SAEML ORYON (85). Cette opération prévoit une offre d'habitats diversifiés de 66 logements minimum répartis en logements collectifs, logements intermédiaires, et maisons individuelles groupées dont 25 % de logements sociaux.

Une participation communale de 137 000 € annuelle jusqu'en 2029 est prévue au bilan financier prévisionnel de l'opération. Partageant les objectifs du Département, c'est à ce titre que la Commune sollicite un nouveau Contrat Communal d'Urbanisme pour la phase travaux, « CCU Travaux ».

La Commission Permanente du Conseil Départemental du 11 décembre 2020 s'est prononcée favorablement sur le projet de convention travaux entre nos deux collectivités et sur l'attribution d'une subvention de 75 000 €, correspondant à 15 % du montant total des dépenses prévues pour la réalisation des travaux, plafonné à 500 000 € HT.

Les modalités de partenariat entre le Département de la Vendée et la Commune de Saint-Jean-de-Monts pour la réalisation, les modalités financières, ainsi que le suivi et l'évaluation de la phase Travaux du Contrat Communal d'Urbanisme sont précisés dans la convention ci-jointe.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Département pour engager la réalisation d'un Contrat Communal d'Urbanisme (phase Travaux) ;
- **ADOpte** la convention de travaux à conclure entre le Département de la Vendée et la Commune de Saint-Jean-de-Monts.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 16 décembre 2020

Le Maire,



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.